



Estimation de ma retraite avant et après la réforme.

Ce document a pour objet de vous donner une 1ère estimation de votre retraite et de vous éclairer dans votre choix de partir avant ou après la réforme « mère de 3 enfants ».

En raison de la diversité des situations personnelles, et des différents paramètres, il s'agit donc d'une estimation pas d'un calcul précis. Ce document traite prioritairement des PE qui ont été au moins 15 ans « anciens instits » qui avaient 15 ans d'ancienneté et 3 enfants avant 2004. Mais il peut aussi éclairer les autres personnels.

C'est sans doute un peu complexe, mais en suivant pas à pas ce document vous devriez vous y retrouver.

Quelques préalables à savoir :

- aux 16 ans de votre 3ème enfant une majoration de 10% est accordée. Elle s'applique pour tous, que vous partiez avant ou après la réforme. Nous ne l'avons pas mise dans nos exemples au besoin ajoutez là. (versée à partir des 16 ans de votre 3ème enfant)
- les calculs se font à partir du salaire brut. Les montants de retraite sont indiqués en brut.
- pour obtenir votre pension en net vous devez retirer la CSG 6,6% et le RDS 0,5% et votre cotisation MGEN ou autre mutuelle.
- l'ancienneté pour la décote (durée d'assurance) et l'ancienneté pour le calcul de votre pension (annuités) ne sont pas tout à fait les mêmes. (voir ci-dessous).

1 Calculez vos annuités : annuités = années travaillées + enfants.

Exemple : vous avez fait **2** ans d'école normale + **20** ans à temps complet + **10** ans à mi-temps et vous avez **3** enfants. Vous avez : **2 + 20 + 10/2 + 3 = 30** annuités.

2 Reportez vos annuités dans les deux tableaux ci-dessous :

Vous aurez ainsi une estimation de votre retraite en fonction de vos annuités et de votre échelon

Pensez qu'en retardant votre départ vous aurez sans doute un changement d'échelon.

En partant avant la réforme, vous n'avez pas de décote. En partant après vous aurez de la décote.

Montant en euros avant la réforme

échelon an- nuités	11	10	9	8
26	1576	1466	1358	1272
27	1636	1522	1410	1321
28	1697	1579	1463	1370
29	1757	1635	1515	1419
30	1817	1691	1567	1468
31	1878	1748	1619	1517
32	1938	1804	1672	1565
33	2000	1861	1724	1614
34	2060	1917	1776	1663
35	2120	1973	1828	1712
36	2180	2030	1881	1761
37	2241	2086	1933	1810
38	2301	2142	1985	1859
39	2362	2199	2037	1908

Pas de décote

Montant en euros après la réforme

échelon an- nuités	11	10	9	8
26	1441	1341	1242	1163
27	1497	1392	1290	1208
28	1552	1444	1338	1253
29	1608	1495	1385	1297
30	1663	1547	1433	1342
31	1719	1598	1481	1387
32	1774	1650	1529	1432
33	1829	1701	1577	1476
34	1885	1753	1624	1521
35	1940	1805	1672	1566
36	1996	1856	1720	1611
37	2051	1908	1768	1655
38	2107	1959	1815	1700
39	2162	2011	1863	1745

Attention : vous subirez aussi la décote (voir & 3)

Exemple : Une PE « ancienne institutrice » a 30 annuités en 2010, elle est au 9ème échelon.

Si elle part en septembre 2010, elle perçoit **1567 euros** brut de pension.

Si elle part en 2014, elle aura changé d'échelon, elle sera au 10ème et elle aura maintenant 34 annuités, elle est touchera : **1753 euros** mais dans les faits elle touchera moins que cela car elle aura de la décote.

3 La décote :

L'ancienneté (**Durée d'Assurance**) pour la décote se calcule de la façon suivante : années à temps partiel = 1 an comme les services à temps complets ; les emplois faits dans le privé sont aussi pris en compte.

Une PE a travaillé 5 ans dans le privé, 20 ans PE à temps complet, 10 ans à 1/2 temps et elle a 3 enfants sa durée d'assurance pour la décote est de $5 + 20 + 10 + 3 = 38$ a.

Si elle part avec 41 ans d'ancienneté ou si elle part avant son âge butoir (62 ans) elle n'aura pas de décote. Dans les autres cas, elle peut subir jusqu'à 25% de décote. (taux maximum).

Le % de décote dépend de votre ancienneté et du nombre d'années qui vous sépare de votre âge butoir.

Décote pour les PE anciens instit nés en 1964 et après

Durée assur.	25	32	35	38	40	41	41,5
âge							
51	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
53	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
55	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
57	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
59	15%	15%	15%	15%	7,5%	2,5%	0%
61	5%	5%	5%	5%	5%	2,5%	0%
62	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les enseignants nés avant 1964 bénéficient de mesures transitoires qui diminuent un peu la décote. Les 3 tableaux ci dessous sont indicatifs ; Vous devez lire « décote d'environ ... »

Décote pour les PE anciens instit nés en 1962

Durée assur.	25	32	35	38	40	41	41,5
âge							
51	22%	22%	22%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
53	22%	22%	22%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
55	22%	22%	22%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
57	12%	12%	12%	12%	7,5%	2,5%	0%

Décote pour les PE anciens instit nés en 1960

Durée assur.	25	32	35	38	40	41
âge						
53	19%	19%	19%	15%	5%	2,5%
55	19%	19%	19%	15%	5%	2,5%
57	10%	10%	10%	10 %	5%	2,5%

Décote pour les PE anciens instit nés en 1958

Durée assur.	25	32	35	38	40	41
âge						
55	13%	13%	13%	12%	4%	0%
57	5%	5%	5%	5%	5%	0%
59	0%	0%	0%	0 %	0%	0%

Exemple : une PE ancienne instit est née en 1958.

Elle a commencé en 1978 à 20 ans. Elle a eu 3 enfants et a toujours travaillé à temps complet. Elle est au 9ème échelon.

Au 1er septembre 2010 son nombre d'annuités (voir paragraphe 1) est de 35. (32a +3)

1ere possibilité : elle a fait sa demande de mise en retraite pour juillet 2010.

Elle bénéficie de l'ancien mode de calcul. Elle perçoit (tableau paragraphe 2) : **1828 euros.**

2ème possibilité : elle attend le 10ème échelon, et elle part en 2013, à l'âge de 55 ans.

Ses annuités sont maintenant de 38. Elle devrait toucher (tableau 2) **1959 euros mais elle aura de la décote.**

Voir paragraphe 3. et le tableau PE née en 1958 : son ancienneté pour la décote est de 37 ans elle aura donc d'environ 12% de décote.

Soit un retraite d'environ : 1959 euros - (12% X 1908) = **1730 euros**

**Malgré une promotion et trois années de plus,
sa pension sera plus faible que celle qu'elle aurait eue en 2010.**

Cas des PE qui n'ont pas été 15 ans instits.

C'est pour la décote que les choses sont différentes. Pour eux, dans la réforme, l'âge butoir (qui annule la décote) est de 67 ans.

Décote pour les PE nés en 1959 et après

Durée assur.	25	32	35	38	40	41	41,5
âge							
56	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
58	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
60	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
62	25%	25%	25%	17,5%	7,5%	2,5%	0%
64	15%	15%	15%	15%	7,5%	2,5%	0%
66	5%	5%	5%	5%	5%	2,5%	0%
67	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%